

# Jours d'autres niveaux de soins (ANS) exprimés en pourcentage du nombre total de journées d'hospitalisation sur la même période

## Autre nom\*

Jours d'autres niveaux de soins (ANS) exprimés en pourcentage du nombre total de journées d'hospitalisation sur la même période

## DESCRIPTION DE L'INDICATEUR

---

### Description\*

Pourcentage de journées d'hospitalisation pour lesquelles un médecin (ou une autre personne désignée) a indiqué qu'un patient occupant un lit de soins de courte durée a terminé cette phase de son traitement. Cet indicateur peut être stratifié en fonction de caractéristiques telles que l'âge ou la destination de sortie (voir la section Commentaires pour de plus amples détails).

### Situation de l'indicateur\*

Actif

### Outil/produit de soumission des rapports de QSSO

Équipes Santé Ontario : Qualité

### Dimension\*

l'efficience

### Type\*

processus

## DÉFINITION ET SOURCE D'INFORMATIONS

---

### Unité de mesure\*

Pourcentage

### Méthodes de calcul\*

Les jours d'ANS sont les journées pour lesquelles un médecin (ou une autre personne désignée) a indiqué qu'un patient occupant un lit d'hôpital de soins de courte durée n'a pas besoin de recourir aux ressources/services intenses fournis dans ce domaine de soins. Cette mesure tient compte des congés d'hôpitaux de soins de courte durée et exclut les nouveau-nés et les enfants mort-nés.

(Nombre total de journées d'hospitalisation désignées comme ANS au cours d'une période donnée ÷ Nombre total de journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée), multiplié par 100.

### Numérateur comprenant inclusion/exclusion\*

Critères d'inclusion :

Les données provenant des hôpitaux de soins de courte durée, y compris ceux dotés d'une unité psychiatrique (code AP) et ceux sans unité psychiatrique (code AT);

Les personnes classées dans la catégorie « ANS ».

Critères d'exclusion :

Les nouveau-nés et les enfants mort-nés;

Les dossiers ayant une « date de congé » manquante ou invalide.

Remarque : Il peut exister d'autres critères d'inclusion et d'exclusion en fonction des variables utilisées pour la stratification.

### Dénominateur y compris inclusion/exclusion\*

Critères d'inclusion :

Les données provenant des hôpitaux de soins de courte durée, y compris ceux dotés d'une unité psychiatrique (code AP) et ceux sans unité psychiatrique (code AT);

Critères d'exclusion :

Les nouveau-nés et les enfants mort-nés;

Les dossiers ayant une « date de congé » manquante ou invalide.

Remarque : Il peut exister d'autres critères d'inclusion et d'exclusion en fonction des variables utilisées pour la stratification.

### Source de données

OHTAM (Ontario Health Teams Attribution Model)

Registered Persons Database (RPDB)

Base de données sur les congés des patients (BDPCP)

### Données à QSSO par

Institut de recherche en services de santé (IRSS)

### Niveaux de comparabilité signalés /stratifications (défini)

autre

## AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

---

### Mises en garde et limites

Limites particulières Les journées d'hospitalisation désignées comme ANS prises en compte sont basées sur les données concernant les congés. Par conséquent, la mesure ne tient pas compte des patients occupant un lit d'ANS qui n'ont pas reçu leur congé.

## ONGLETS

---

### ONGLETS\*

Autre

processus

autre

---

Jours d'autres niveaux de soins (ANS) exprimés en pourcentage du nombre total de journées d'hospitalisation sur la

<http://indicatorlibrary.hqontario.ca/Indicator/Detailed/ALC-days-expressed-percentage-inpatient-days-same-period-FR/FR>

l'efficience

OHTAM (Ontario Health Teams Attribution Model)

Registered Persons Database (RPDB)

Base de données sur les congés des patients (BDPC)

## PUBLIER

---

### PUBLIER DATE\*

02/12/2021 13:11:00